

RÈGLEMENT N° 2015-327

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 2007-102 – AGRANDISSEMENT D'UNE AIRE D'AFFECTATION COMMERCIALO- INDUSTRIELLE AU NORD DU BOULEVARD DES MONTAGNAIS

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté son règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme » à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'amender ledit plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire d'affectation industrielle au nord du boulevard des Montagnais;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Lorraine Dubuc-Johnson pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 10 août 2015 ;

**POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE
CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme ».
3. Le règlement n° 2007-102 est modifié afin d'agrandir une aire d'affectation commercialo-industrielle à même une aire d'affectation récréative (ancien Club de Golf, boulevard des Montagnais).
4. Ladite aire d'affectation commercialo-industrielle est agrandie à partir des lots connus et désignés comme étant les lots 5 521 020 et 5 251 021 du cadastre du Québec. Ces lots tels qu'illustrés au plan annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
5. L'extrait du plan d'affectation du sol, feuillet B, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du plan d'urbanisme n° 2007-102 est joint en annexe « B » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 22 juin 2015
- **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** le 30 juin 2015
- **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 22 juillet 2015
- **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 10 août 2015
- **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 14 septembre 2015
- **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 23 octobre 2015
- **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 4 novembre 2015
- **PUBLICATION D'UN RÉSUMÉ** le 4 novembre 2015
- **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 23 octobre 2015

Règlement n° 2015-327 (suite)

(signé) Réjean Porlier, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME
Le

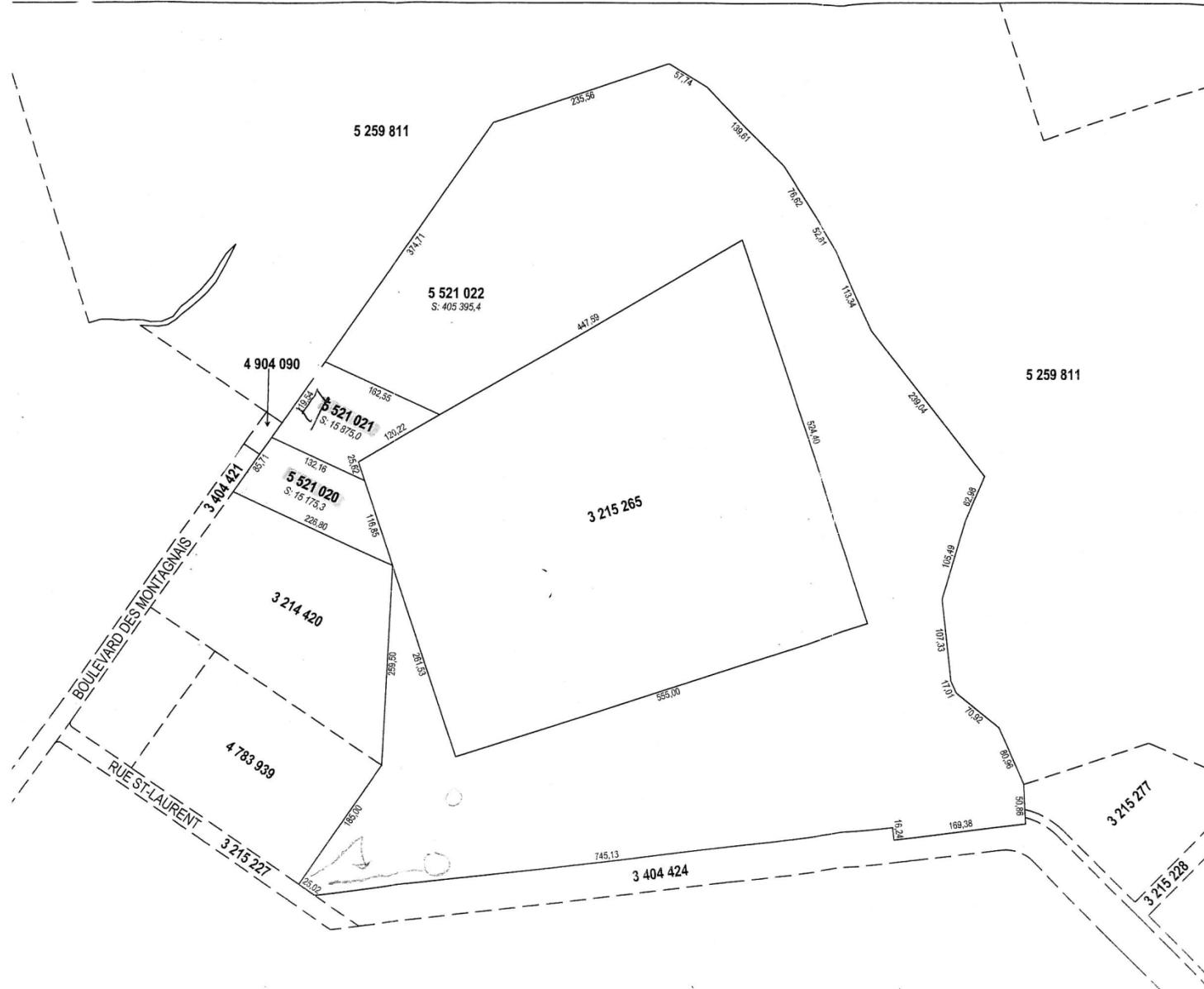
Greffière

Règlement n° 2015-327 (suite)

ANNEXE A

LAN CADASTRAL

PLAN



FEUILLET 1 DE 1

Un document joint complète ce plan cadastral
Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER: 1044055

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
22J01-050-0803

Projection : MTM
Fuseau : 6

Échelle : 1: 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière: Sept-Îles

Municipalité(s): Sept-Îles (Ville)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Sept-Îles

Signé numériquement par: Dany Savard
a.g. (Matricule 2150)

Minute: 4365 datée du 6 mai 2014
Dossier ag: 2014-054

Copie authentique de l'original.
le

ANNEXE B

PLAN D'AFFECTATION DU SOL

